

Séance du Conseil Municipal

en date du

27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis,

Absentes excusées : Mme PEGUET Jennifer, Mme BAJARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mme DECHAVANNE Céline

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Convention Territoriale Globale*

Aurélie THEVENET indique qu'elle a participé à l'Assemblée des acteurs de la CTG 2021-2025.

Elle explique que la CTG se terminant en 2025, il faut mettre en place une procédure d'évaluation des actions de la CTG depuis 2021. Cette réunion avait donc pour objet de définir les modalités d'évaluation.

➤ *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*

Mercedes CARRENO fait un compte-rendu de la dernière réunion de la CLECT qui s'est réunie en vue du transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité et lors de laquelle elle a poursuivi l'étude des comptes administratifs des budgets assainissement des communes.

➤ *Déchets Ménagers*

Mercedes CARRENO relate la réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers qui avait pour objet la présentation du budget 2025 et le bilan de la collecte 2024.

Concernant la collecte des ordures ménagères, les tonnages collectés sont stables. Pour le tri sélectif, on note une augmentation du verre et des emballages et une baisse des cartons et papiers collectés.

Elle informe le Conseil Municipal de la mise en place de nouvelles filières de recyclage dans le cadre de la Responsabilité Civile du Producteur (REP). Ces nouvelles filières concernent les outils de bricolage et de jardinage, les jouets, les articles de loisirs et de sport, le mobilier de maison et les déchets de chantier du bâtiment.

Elle indique également qu'il est prévu d'acheter des colonnes mobiles de tri sélectif afin de les mettre à disposition des associations lors des importantes manifestations.

Concernant le budget 2025, elle précise qu'il s'élève à environ un million d'euros pour la déchetterie et 700 000 € pour la collecte des ordures ménagères.

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Céline DECHAVANNE fait le compte rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement qui était consacrée au transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2025.

Il a été notamment question du choix du régime de TVA applicable au service Assainissement, à savoir soit l'assujettissement du service à la TVA ou le régime du FCTVA. Après présentation des différentes options et de leurs conséquences, il a été décidé d'opter pour l'assujettissement à la TVA.

Le nouveau règlement de service d'assainissement intercommunal a également été étudié lors de cette réunion, ainsi que les montants des redevances assainissement proposées au vote du Conseil Communautaire qui restent propres à chaque commune avant une harmonisation qui viendra dans le temps.

Elle indique que le budget 2025 du service Assainissement intercommunal s'élèvera à environ 2 500 000 € pour la section de fonctionnement et 5 161 000 € pour l'investissement.

Concernant le SPANC, elle précise que les tarifs ont été maintenus à l'identique pour 2025.

II. FINANCES

➤ *Budget Communal :*

✓ *Décision Modificative*

Le Conseil Municipal approuve la décision modification n°3 du budget communal qui a pour objet l'ajustement des crédits suite à l'attribution définitive des subventions pour la transformation des cours de l'école publique. Cette décision modificative n'a pas d'impact sur l'équilibre du budget.

✓ *Admission en non-valeur*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune et que certains titres anciens restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public ou suite à une décision d'effacement de dette pour cause de surendettement.

Il présente la liste des titres concernés établie par le Trésor Public pour un montant total de 361,49 € et propose au Conseil Municipal de les admettre en non-valeur.

Après avoir pris connaissance de la liste des irrécouvrables établie par le Trésor Public, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes correspondantes pour un montant de 361,49 €.

✓ *Subventions aux associations caritatives locales*

Béatrice FARABET rappelle au Conseil Municipal que la commune est en charge de l'aide sociale depuis la dissolution du CCAS.

Elle explique que des associations caritatives locales viennent également en aide aux personnes en difficulté ou isolées sur le territoire et accompagnent plusieurs foyers de la commune.

Leur action constitue un service complémentaire à l'aide sociale et à l'accompagnement pouvant être apportés par la commune aux habitants en difficultés.

Afin d'aider ces associations à poursuivre leurs activités, elle propose au Conseil Municipal de leur allouer une subvention.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention aux associations caritatives suivantes implantées localement : le Comité du Secours Populaire Français de Charlieu, l'Association « Société Saint Vincent de Paul » de Charlieu et l'antenne du Secours Catholique de Charlieu.

III. DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJETS 2025

Jean-François DEMURGER fait le point sur les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux et indique que parmi ceux-ci la réfection de la toiture de la maison des associations serait à effectuer en priorité.

Il rappelle que la toiture du restaurant scolaire, adjacente à la maison des associations, a été refaite en 2021 et explique qu'il est nécessaire de prévoir rapidement la réfection de la toiture de la maison des associations qui est en très mauvais état et génère des risques de fuites notamment dans les 2 appartements loués. Lors de ces travaux, il conviendra de supprimer de nombreuses cheminées anciennes qui ne sont plus utilisées.

Il présente le devis estimatif des travaux qui s'élève à 62 690 € HT et précise que ceux-ci pourraient bénéficier d'une subvention du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 et d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux en 2025 et sollicite une aide financière auprès du Département et de l'Etat.

IV. PROJETS D'ECLAIRAGE PUBLIC

David BALTHAZARD rappelle que les travaux d'éclairage public bénéficient d'une participation du SIEL à hauteur de 40 % depuis la crise du Covid et précise que ce taux de participation va passer à 34 % à compter du 1^{er} janvier 2025. En revanche, tous les travaux dont la délibération aura été prise en 2024 continueront de bénéficier du taux majoré à 40 %.

➤ *Passage en LED RD4*

David BALTHAZARD rappelle le projet de passage en LED des luminaires de la RD4 depuis l'église jusqu'à la route de Chauffailles y compris la place de Verdun ce qui permettra un éclairage économe en énergie.

Il présente l'estimatif des travaux d'un montant de 66 082 €, dont 39 649 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce projet tel que présenté.

➤ *Eclairage descente salle des sports allée Pierre de Coubertin*

David BALTHAZARD présente le projet de pose de luminaires Led sur détecteur afin d'éclairer la descente vers la salle des sports pour un montant de 5 025 € dont 3 015 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce projet tel que présenté.

➤ *Eclairage des deux terrains de tennis*

René VALORGE fait part de la demande du club de Tennis qui souhaite élargir ses horaires d'utilisation des courts de tennis, ce qui nécessiterait un éclairage des terrains.

Il présente la solution d'éclairage proposée par le SIEL pour un montant de 47 674 € dont 28 604 € à la charge de la commune.

Après discussion, à 10 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage des terrains de tennis. Les travaux seront programmés en fonction des marges de manœuvre du budget.

➤ *Réfection du mat d'éclairage du terrain de foot*

René VALORGE rappelle que le mat d'éclairage du terrain de foot a dû être remplacé en urgence car il présentait un risque pour les utilisateurs.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 6 719 € dont 4 031 € à la charge de la commune.

V. PERSONNEL : PROTECTION SOCIALE RISQUE PREVOYANCE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7 euros par agent et par mois.

Il explique que le CDG42 a lancé une consultation à l'été 2024 visant à renouveler son contrat collectif à adhésion facultative pour le risque prévoyance, dès le 1er janvier 2025 et qu'à l'issue de cette consultation, une convention de participation a été souscrite auprès de la société d'assurance Intériale, représentée par l'intermédiaire en assurance Relyens.

Il présente les taux proposés par la compagnie d'assurance retenue qui sont supérieurs aux taux du précédent contrat d'assurance prévoyance souscrit par les agents communaux.

Afin de neutraliser cette hausse du taux de cotisation pour les agents, le Conseil Municipal fixe le montant de la participation employeur à 10 € par mois et par agent adhérent.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de subvention du club de basket pour l'achat d'un but de basket mobile et approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1350 € à l'ABCD. Cette subvention sera inscrite au BP 2025.
- ✓ Le Conseil Municipal est informé du rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie prévu le 17 décembre au sujet de l'évolution des effectifs de l'école publique.
- ✓ Le Conseil Municipal prend connaissance des nouveaux taux de la redevance assainissement fixés par la communauté de communes pour 2025,
- ✓ Le Conseil Municipal discute de l'organisation de la prochaine réunion publique du 12 décembre
- ✓ Le Conseil Municipal est informé de l'avancement du projet Cœur Village pour lequel une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée par NOVIM avec pour objectif de déposer le permis d'aménager fin 2025 pour un démarrage des travaux en 2026 et une livraison des 1ers lots fin 2026.
- ✓ Le Conseil Municipal discute de la mise en place des décorations de Noël dans la commune et fixe les vœux de la municipalité au 18 janvier 2025 à 10h.

Le Maire,
René VALORGE